

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1107_AL_RD470E_MOIRANS-EN-MONTAGNE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 28 juin 2023 par laquelle Monsieur Michel BESSON domicilié 42 rue Roussin, 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE, représenté par le Cabinet Alban VUILLEMEY, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 470E, au droit de la parcelle cadastrée section AE n° 198, située rue Voltaire – Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE, en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 25 juillet 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le lundi 17 juillet 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A – B – C figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite du domaine public fixée par le présent arrêté ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

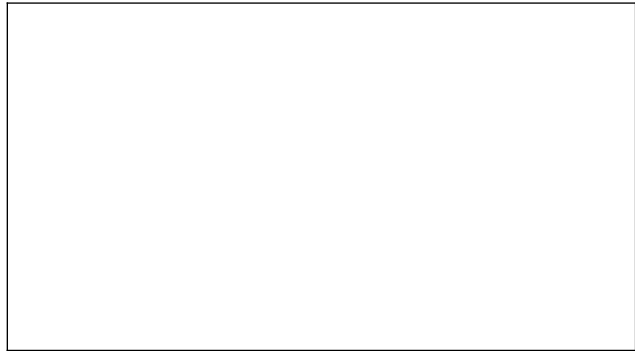
Le Maire consulté, le 25 juillet 2023

Visa, signature et cachet

Grégoire LONG



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE
pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement



ALBAN VUILLEMEY
Géomètre - Expert

Envoyé en préfecture le 29/08/2023
Reçu en préfecture le 29/08/2023
Publié le 29-08-2023
ID : 039-223900010-20230828-ARR_2023_1107-AR



CONSEIL DEPARTEMENTAL du JURA
M. Standard agence Saint Claude
ZI Plan d'acier
39200 SAINT-CLAUDE

Objet : Demande d'alignement

N° de dossier : **23128.039**

Lons Le Saunier, le 28 juin 2023

Monsieur,

A la demande de Monsieur Michel BESSON, j'ai été chargé de procéder au bornage de la propriété sise à MOIRANS EN MONTAGNE, cadastrée section AE, parcelles 197 198, lieu-dit 42 rue roussin.

Cette propriété est attenante à la voie suivante : R.D. n°470E.

Je vous prie de bien vouloir assister, ou de vous faire représenter à l'aide du pouvoir ci-dessous, à la réunion de bornage qui se tiendra sur les lieux :

Le lundi 17 juillet 2023 à 14h30.

Je compte sur votre compréhension quant à l'intérêt commun de cette réunion, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alban Vuillemey
Géomètre-Expert

POUVOIR : Je soussigné,
Demeurant à
Propriétaire de Parcelle
Donne pouvoir à
de me représenter au bornage qui aura lieu le et l'autorise à signer en mes lieux
et place tous les documents nécessaires.

Faire précéder la signature de la mention BON POUR POUVOIR

Fait à

Le



ALBAN VUILLEMEY
Géomètre - Expert

N° de dossier : **23128.039**

Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Publié le 29-08-2023

ID : 039-223900010-20230828-ARR_2023_1107-AR



SAS Cabinet Alban VUILLEMEY au capital de 10 000 Euros
Inscription à l'ordre n°2016B400001

1, PLACE DE VERDUN - 39000 LONS-LE-SAUNIER
TEL. 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr

BPBFC LONS SULLY 10807-00096-32321578752-20 / SIRET 81504640400027 / APE 7112A

Département :
JURA

Commune :
MOIRANS-EN-MONTAGNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 29/08/2023
Reçu en préfecture le 29/08/2023
Publié le 29-08-2023
ID : 039-223900010-20230828-ARR-2023_1107-AR

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgif.finances.gouv.fr

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

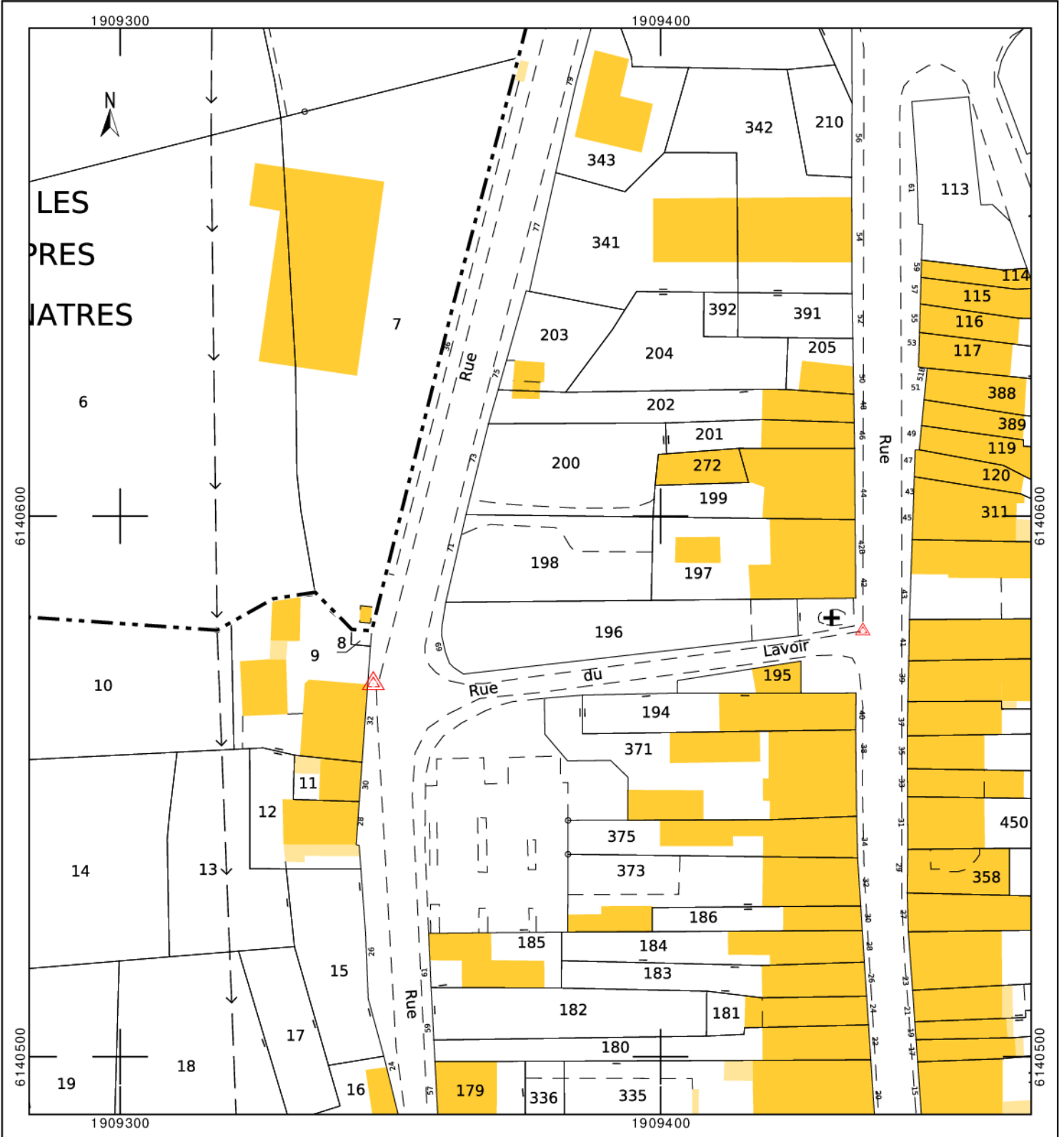
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





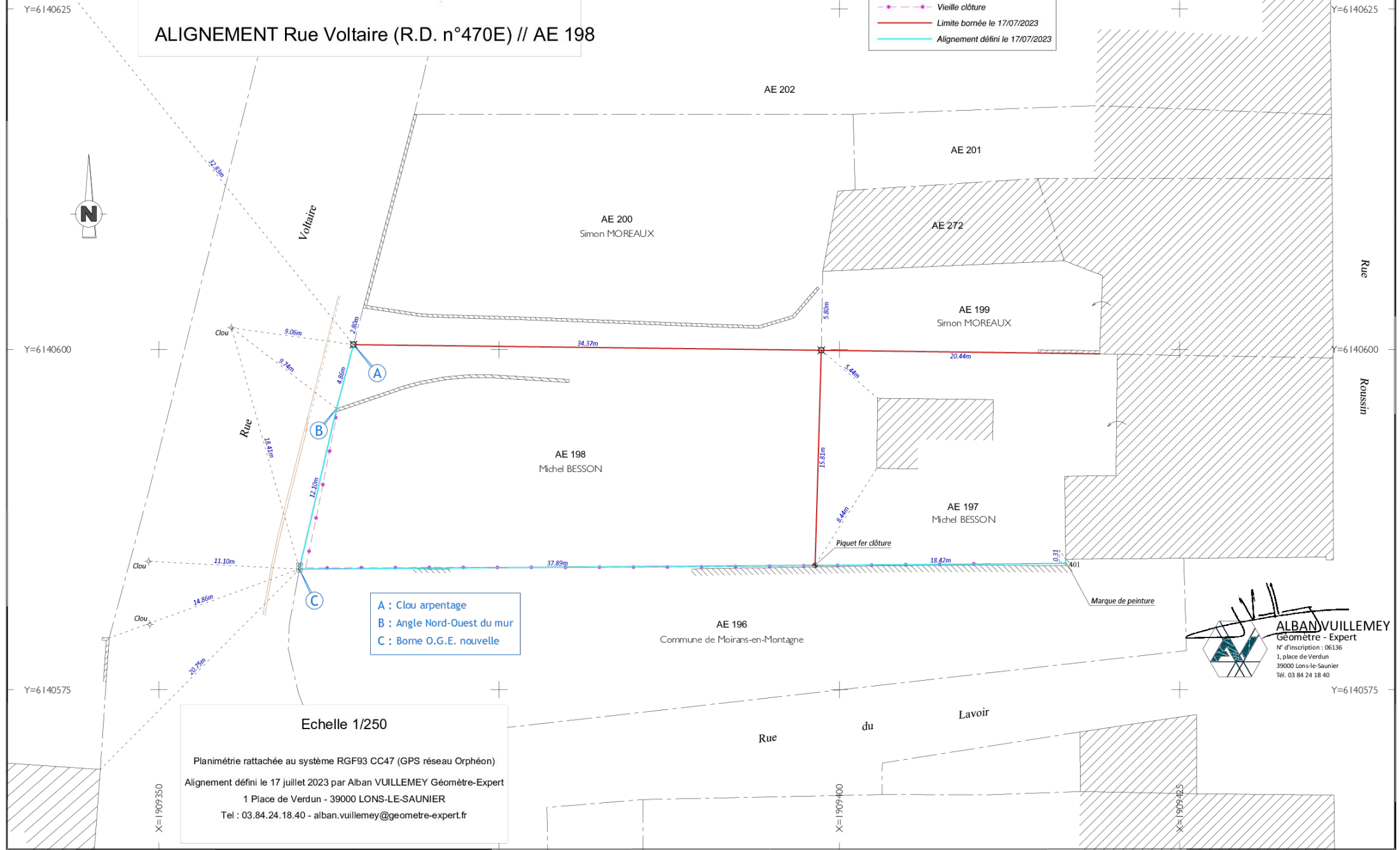
COMMUNE DE MOIRANS-EN-MONTAGNE

42 rue Roussin

ALIGNEMENT Rue Voltaire (R.D. n°470E) // AE 198

LEGENDE

- Clou arpentage implanté le 17/07/2023
- Borne O.G.E. implantée le 17/07/2023
- Application cadastrale
- Vieille clôture
- Limite bornée le 17/07/2023
- Alignement défini le 17/07/2023



A : Clou arpentage
 B : Angle Nord-Ouest du mur
 C : Borne O.G.E. nouvelle

Echelle 1/250

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)
 Alignement défini le 17 juillet 2023 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert
 1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER
 Tel : 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr

ALBAN VUILLEMEY
 Géomètre - Expert
 N° d'inscription : 06136
 1, place de Verdun
 39000 Lons-le-Saunier
 Tél. 03 84 24 18 40